

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Est par la présente donnée par la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du 9 juin 2026, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2025 seront déposés conformément à l'article 176.1 du Code municipal.

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 21 ième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt - six

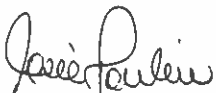


Josée Poulin
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 21 mai 2026

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 21 mai 2026.



Josée Poulin
Directrice-générale et greffière-trésorière

